

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2021 à 20 heures

Date de la convocation : 19/10/2021
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 7
en absence excusée avec pouvoir : 1
votants : 7

Le vendredi 22 octobre 2021 à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.
Etaient présents : SAUTY Eric, FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, PAILLARD Gérald, HANNOYER Marc, POINSOT Monique
Etait excusé : POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

I- Modifications d'ordre du jour :

La Communauté de communes du Pays Arnay-Liernais, qui a la compétence GEMAPI (concerne les cours d'eaux), a adhéré au bassin mixte du versant de l'Arroux et de la Somme car certaines communes du canton sont concernées par ce périmètre. Cette adhésion représente un coût important pour chaque commune et figure dans la taxe foncière.

Le Conseil municipal attend plus d'informations à ce sujet de la part de la Comcom et répond par six abstentions et une voix contre.

II- Décision concernant la démission d'une conseillère municipale

Le Conseil municipal regrette la décision de Véronique Paillard et prend acte de sa démission reçue le 18/10/2021. La Préfecture, informée de cet événement, autorise le Conseil à fonctionner à 8 personnes.

III- Décision à prendre au sujet du cantonnier

Le CDD du cantonnier se termine le 15 décembre prochain. Il lui reste 51 h de travail à effectuer et des congés à prendre.

Le Conseil municipal décide le non-renouvellement de son contrat et s'oriente vers la recherche d'un prestataire. Un cahier des charges de travaux va être établi.

IV- Décision relative aux fêtes de fin d'année

Le jeudi 11 novembre, le public assistant à la cérémonie sera invité à un pot de l'amitié sous le préau de la mairie.

Le dimanche 19 décembre, la mairie honorera ses Anciens. Ceux-ci seront sollicités pour donner leur choix entre la participation à un repas ou un colis repas distribué à leur domicile.

Clôture de la séance à 21 h 15.